MUNICIPALITÉ
DE L'ISLET

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 7 décembre 2026 à 19 h 30 en présentiel (au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet), sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone industrielle 46Ia du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit des lots portant les numéros de cadastre suivants: 3 373 692, 3 373 695, 5 006 793.

Dérogation mineure

La dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un entrepôt industriel de 20 pi x 40 pi (soit 74.4 m²) destiné aux producteurs de sirop d'érable pour entreposer leurs produits ainsi que d'abriter les bureaux et locaux de l'entreprise propriétaire du terrain.
La note 16 de l'article 3.12 du règlement de zonage impose une superficie minimale du bâtiment principal dans cette zone, soit la plus grande valeur entre 200 m² et 3% de la superficie totale du terrain. La superficie totale du terrain est de 46 673.7 m². La superficie minimale à construire est alors 3% de la superficie du terrain, soit 1400 m², d'où le caractère dérogatoire.

La demande vise à déroger aux dispositions de la note 16 de l'article 3.12 du règlement de zonage.

Identification du site concerné :

- Adresse : 195, 3e rue
- Numéros de lots : 3 373 692, 3 373 695, 5 006 793.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 20 NOVEMBRE 2026.

Michel Pelletier

Directeur général greffier-trésorier